

MAIRIE de SAINT-SILVAIN BELLEGARDE

1, le Bourg - Code Postal : 23190
Tél. 05 55 67 62 47 Email : mairie@saintsilvainbellegarde.fr
Site Internet : <http://www.saintsilvainbellegarde.fr/>
Ouverture : lundi, mercredi et jeudi de 14h00 à 17h00

Procès-verbal Séance du 27 février 2026

Approuvé le 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 27 février à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Alain BUJADOUX, Maire.

Date de convocation : 23 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : MM. Alain BUJADOUX et Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, MM. Jean-Marie BERTRAND et Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, M. Alexandre BOURDERY

Absent excusé : M. Frédéric DUPLÉIX, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CARTON

Absente : Mme Michèle TIXIER-GALLAND

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

1) Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil municipal

En l'absence d'observation sur le projet de procès-verbal de la dernière réunion du Conseil tenue le 12 décembre 2025, le Maire soumet ce projet au vote.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Le projet de procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Comptes administratifs provisoires de l'exercice 2025

Le Maire rappelle que :

- les comptes de la Commune comprennent un compte pour le budget principal et un autre pour le budget annexe de l'atelier loué à la société Codechamp ;
- ils sont tenus en double : les comptes de gestion le sont par le comptable public, chef de poste du service de la gestion comptable (SGC) d'Aubusson à la direction départementale des finances publiques ; les comptes administratifs le sont par l'ordonnateur, autrement dit le Maire ;
- à la fois en prévisions budgétaires et en exécution, les comptes de gestion et les comptes administratifs doivent être identiques, pour le budget principal comme pour le budget annexe ;
- chaque année, avant le 30 juin mais en fait habituellement lors de la séance de vote du budget du budget, donc avant le 15 avril, le conseil municipal commence par constater que

les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'exercice précédent sont identiques et ensuite par les approuver ;

- lors d'une année de renouvellement du conseil municipal, il est d'usage que le conseil municipal sortant approuve les comptes de gestion et administratifs de l'exercice précédent avant les élections, tandis que le budget de l'exercice en cours est ensuite voté après les élections par le nouveau conseil.

Toutefois, en 2026, une panne, survenue ces dernières semaines, du système informatique de tenue de la comptabilité par la DGFIP oblige à procéder autrement puisque les comptes de gestion 2025 ne sont toujours pas actuellement disponibles. Le vote des comptes 2025 sera donc effectué par le nouveau conseil municipal.

Pour que, malgré tout, le passage de relais entre l'actuelle municipalité et la prochaine s'opère en toute clarté comptable et financière, le Maire explique qu'il estimé nécessaire de soumettre à l'actuel conseil municipal les comptes administratifs de l'exercice 2025 établis par le Maire dans une version provisoire.

Tel est l'objet du présent point de l'ordre du jour, étant précisé que les comptes provisoires présentés le sont pour la bonne information des deux conseils municipaux, l'actuel et le suivant, sans que cette présentation puisse donner lieu à une délibération formelle.

Ensuite le Maire et le premier adjoint, M. Alain GRASS, commentent les comptes administratifs provisoires adressés aux membres du Conseil à l'appui de la convocation à la présente séance.

- **Budget principal**

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement 2025 (€)		Recettes de fonctionnement 2025 (€)	
Charges à caractère général :	70 186,26	Atténuations de charges :	0,00
Charges de personnel :	49 535,46	Produits des services :	1 961,40
Autres charges de gestion courante :	39 466,16	Impôts locaux :	49 336,00
Charges financières :	00,00	Impôts et taxes	18 068,40
Charges exceptionnelles	146,47	Dotations :	118 055,97
		Autres produits de gestion courante :	15 312,86
		Produits exceptionnels :	0,00
Opérations d'ordre (amortissement)	450,00	Produits financiers :	0,45
Total dépenses de fonctionnement :	159 784,35	Total recettes de fonctionnement :	202 735,08

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2025 se sont élevées à 202 735 €, en augmentation de 11,4 % par rapport à 2024 (181 997 €).

Les principales évolutions en 2025 ont été les suivantes :

- les *dotations, subventions et participations* (i.e. les dotations annuelles de l'Etat) se sont élevées à 118 056 contre 86 568 € en 2024, soit une augmentation de 36,4 % due à une allocation exceptionnelle de dotation de solidarité rurale (50 451 €, soit + 115,2 %) ; elles ont procuré 58,2 % de l'ensemble des recettes ;

- les *impôts locaux* et autres impôts et taxes ont constitué 24,3 % de l'ensemble des recettes ; leur produit s'est élevé à 65 404 € contre 73 422 € en 2024, soit une diminution de 10,9 % résultant principalement d'une baisse de 2,8 % du produit des taxes foncières et d'habitation (49 099 € contre

50 521 € en 2024 ; ce qui inclut la compensation par l'Etat de la taxe d'habitation sur les résidences principales désormais supprimée) et de l'absence en 2025 de dotation au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (3 290 € en 2024), en raison des difficultés financières de la communauté de communes ;

- les autres produits de gestion courante, comprenant notamment les loyers des logements communaux, ont représenté 7,6 % de l'ensemble des recettes ; ils se sont élevés à 15 313 € contre 14 887 € en 2025, soit une légère progression par rapport à 2024 ;

- les produits des services ont très sensiblement diminué, passant de 7 120 € en 2024 à 1 961 €, du fait de l'absence de remboursements, notamment celui, non encaissé à la fin de l'exercice, de la communauté de communes au titre de l'école (3 158 € en 2024).

Les dépenses de fonctionnement de 2025 se sont élevées à 159 784 €, contre 138 334 € en 2024, soit une augmentation de 15,2 %.

Les principales évolutions en 2025 ont été les suivantes :

- les charges à caractère général se sont élevées à 70 186 € contre 60 281 € en 2024, soit une augmentation de 16,4 % due principalement aux dépenses d'entretien de voirie, d'honoraires et pour le repas des aînés ;

- les charges de personnel sont restées stables : 49 535 € contre 49 256 € en 2024 ;

- les autres charges de gestion courante, d'un montant de 39 466 € contre 28 526 € en 2026, ont augmenté de 38,4 % (environ + 11 000 €) essentiellement du fait d'une majoration de la contribution pour le centre de santé liée à des travaux et au remboursement par le Syndicat Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble du solde d'une ligne de trésorerie souscrite lors de la construction du bâtiment.

- après, en 2024, la fin des remboursements de tous les emprunts contractés précédemment par la Commune, les charges financières ont complètement disparu en 2025.

En conséquence, **le résultat de fonctionnement de 2025 est un excédent de + 42 951 €, du même ordre que celui de 2024 (+ 43 664 €).**

Exercice 2025	Fonctionnement (€)	
LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	159 784,35	202 735,08
Résultat de l'exercice		42 950,73
Résultats antérieurs reportés		157 076,49
Résultats de clôture		200 027,22

En ajoutant à l'excédent 2025 de + 42 951 € le solde non utilisé des résultats de fonctionnement des exercices antérieurs, soit + 157 076 €, **le cumul des résultats de fonctionnement disponibles à la fin de l'exercice 2025, avant prise en compte des investissements de 2025, ressort à 200 027 €** contre 157 076 € fin 2024, soit une augmentation de 27,6 %.

Investissement :

Dépenses d'investissement 2025 (€)		Recettes d'investissement 2025 (€)	
Opérations d'équipement :	60 395,71	Excédent de fonctionnement capitalisé :	0,00

Op. 11 « Terrains » :	0,00	Subventions d'équipement :	0,00
Op. 12 « Achat de matériels »	0,00	FCTVA :	1 616,00
Op. 13 « Travaux de voirie »	1 015,20	Emprunts et cautionnement :	548,00
Op. 14. « Salle polyvalente »	0,00		
Op.15 « Eglise »	0,00		
Op.16 « Aménagement du bourg »	0,00		
Op.17 « Cimetière »	2 712,00		
Op.18 « Bâtiment »	0,00		
Op.119 « DECI »	56 668,51		
Op.120 « Ouvrages d'art »	0,00		
Emprunts et cautionnements :	243,00		
Subvention pour la construction du centre de secours de Crocq	225,59	Amortissement de la participation à la construction du centre de secours de Crocq	450,00
Total dépenses d'investissement :	60 864,30	Total recettes d'investissement :	2 614,00

Les dépenses d'investissement réalisées en 2025, soit 60 864 €, ont augmenté de 68,1 % par rapport à 2024 (36 216 €). Elles ont essentiellement consisté en des opérations d'équipement (60 396 €), du fait de l'absence de tout remboursement d'emprunt.

Les 60 396 € de dépenses d'équipement ont concerné trois opérations :

- pour 56 669 €, la réalisation de la première tranche du plan pluriannuel d'investissement de défense extérieure contre l'incendie (bornes, bâches, point de puisage) ;
- pour 2 712 €, le remplacement du portail du nouveau cimetière ;
- pour 1 015 €, la réalisation de la déviation de Chez Bardy (la majeure partie des dépenses a été payée début 2026 au titre des reste à réaliser).

Comme en 2024, les recettes externes d'investissement, d'un montant total de 2 614 € en 2025 (28 370 € en 2024), n'ont pas suffi à couvrir les dépenses d'investissement de l'exercice. Elles se composent de 1 616 € de compensations de la TVA acquittée sur des investissements antérieurs et 548 € de dépôts et cautionnements.

Également comme en 2024, les opérations d'investissement de l'année 2025 se sont donc soldées par un déficit, d'un montant de - 58 250 € (contre - 8 026 € en 2024).

Compte tenu d'un montant de + 21 085 € de résultats d'investissement antérieurs reportés, **le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2025 s'établit à - 37 165 €.**

2025	Investissement (€)	
LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	60 864,30	2 614,00
Résultat de l'exercice	- 58 250,30	
Résultats antérieurs reportés		21 085,41
Résultats de clôture	-37 164,89	

À ce besoin de financement de - 37 165 € s'ajoute le solde des recettes et dépenses d'investissement 2025 encaissées ou payées au début de 2026 (les RAR : restes à réalisés), soit - 37 352 €, ce qui porte le besoin de financement total résultant des investissements 2025 à - 74 517 €.

Les restes à recouvrer en 2026 au titre des recettes d'investissement 2025 s'élèvent à 76 148,00 €, se décomposant comme suit :

- 16 548,00 € de DETR pour la déviation de Chez Bardy
- 51 600,00 € de Fonds Vert (338 600 €) et de Boost'comm'une du Département (13 000 €) pour la défense extérieure contre l'incendie
- 8 000,00 € de FEADER pour la réfection du pignon nord du bâtiment de la Mairie.

Les restes à payer en 2026 au titre des dépenses d'investissement 2025 s'élèvent à 113 500,00 €, se décomposant comme suit :

- 53 500,00 € de frais de maîtrise d'œuvre et de travaux pour la déviation de Chez Bardy
- 60 000,00 € de frais de maîtrise d'œuvre et de travaux pour la défense extérieure contre l'incendie.

En conséquence, le solde des restes à réaliser 2025 ressort à - 37 352,00 € (= 76 148 € - 113 500 €).

Les excédents de fonctionnement accumulés permettent à la Commune de couvrir par autofinancement ce besoin total de financement de - 74 517 € (= [- 37 165 €] + [- 37 352 €]).

Une discussion s'engage. Puis le Maire sollicite l'accord sur ce compte administratif de chacun des membres présents du conseil municipal. Il constate que cet accord est unanime.

• Budget de l'atelier

Dépenses de fonctionnement 2025 (€)		Recettes de fonctionnement 2025 (€)	
Charges à caractère général :	00,00	Produits des services :	0,00
Autres charges de gestion courante :	0,12	Autres produits de gestion courante :	6 516,80
Titres annulés sur exercice antérieur	462,48		
Total dépenses de fonctionnement :	462,72	Total recettes de fonctionnement :	6 516,80

Dépenses d'investissement 2025 (€)		Recettes d'investissement 2025 (€)	
Opérations d'équipement :	0,00		
Emprunts et cautionnements :	0,00	Emprunts et cautionnement :	00,00
Total dépenses d'investissement :	0,00	Total recettes d'investissement :	00,00

Les recettes de fonctionnement, constituées des loyers versés par la société Codechamp, se sont élevées à 6 517 €.

Les dépenses de fonctionnement ont été de 463 €.

Compte tenu des 35 114,07 € de résultats de fonctionnement reportés au titre des exercices antérieurs, **l'exercice 2025 se solde par un résultat total de fonctionnement à reporter de 41 168,27 €.**

Il n'y a eu ni dépenses ni recette d'investissement en 2025, de sorte que **le résultat d'investissement à la clôture de l'exercice 2025 reste le cumul des résultats reportés des exercices antérieurs, soit + 8 000,97 €.**

2025	Fonctionnement		Investissement	
LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent

Opérations de l'exercice	462,60	6 516,80	0,00	0,00
Résultats reportés		35 114,07		8 000,97
Totaux	462,60	41 630,87	0,00	8 000,97
Résultats de clôture		41 168,27		8 000,97
Restes à réaliser			0,00	0,00
Totaux cumulés			0,00	8 000,97
Résultats définitifs		41 168,27		8 000,97

Une discussion s'engage. Puis le Maire sollicite l'accord sur ce compte administratif de chacun des membres présents du conseil municipal. Il constate que cet accord est unanime

3) Résultats anticipés à reporter

Résultats 2025	Budget principal	Atelier
Fonctionnement 2025 (€)		
Dépenses	159 784,35	462,60
Recettes	202 735,08	6 516,80
Résultat de l'année	42 950,73	6 054,20
Résultat reporté n-1	157 076,49	35 114,07
Total résultat fonctionnement	200 027,22	41 168,27
Investissement 2025 (€)		
Dépenses	60 864,30	0,00
Recettes	2 614,00	0,00
Résultat de l'année	- 58 250,30	0,00
Résultat reporté n-1	21 085,41	8 000,97
Total résultat investissement	- 37 164,89	8 000,97
Restes à réaliser à fin 2025 (€)		
Dépenses	113 500,00	0,00
Recettes	76 148,00	0,00
Total	- 37 352,00	0,00
Report des résultats à la clôture de l'exercice 2025 (€)		
Fonctionnement 002	125 510,33	41 168,27
Investissement 001	- 37 164,89	8 000,97
Besoin de financement	74 516,89	

Le Maire explique que le tableau ci-dessous récapitule les résultats de l'exercice 2025 qu'il reviendra au nouveau conseil municipal d'affecter aux comptes de l'exercice 2026.

- **Budget principal :**

Le résultat de fonctionnement de 200 027,22 € permet de couvrir les 74 516,89 € de besoin de financement généré par les investissements de 2025. En conséquence, les résultats de fonctionnement antérieurs à affecter à l'exercice 2026 s'élèveront à 125 510,33 € (= 200 027,22 € - 74 516,89 € ; compte 002).

Le résultat d'investissement à reporter s'élèvera à - 37 164,89 € (compte 001).

- **Budget de l'atelier**

Le résultat de fonctionnement à reporter en 2026 s'élève à + 41 168,27 € (compte 002). Le résultat d'investissement à reporter reste à + 8 000,97 € (compte 001). Il est ici positif parce qu'il correspond à une capacité de financement.

Le Maire sollicite l'accord des membres présents du Conseil sur cette anticipation d'affectation de résultats de l'exercice 2025. Il constate que cet accord est unanime

4) Orientations budgétaires

Le Maire explique qu'il reviendra à la prochaine municipalité de préparer et de soumettre au nouveau Conseil municipal le budget 2026 de la Commune. Pour lui faciliter la tâche, il a néanmoins semblé utile de procéder dès à présent à une simulation budgétaire, purement indicative mais qui a pour mérite de passer en revue chacun des postes de recettes et de dépenses à la lumière des montants encaissés ou dépensés ces dernières années et notamment en 2025.

a) Simulation du budget principal 2026 :

Cette simulation ne porte que sur la section de fonctionnement. Elle est résolument prudente, notamment pour les prévisions de recettes. Les tableaux détaillés ont été joints à la convocation à la séance.

Trois hypothèses ont été retenues : l'affectation des résultats de 2025 telle qu'elle a été évoquée au point précédent de l'ordre du jour ; la stabilité des taux d'imposition ; une anticipation plutôt pessimiste du produit des impôts et taxes ainsi que des dotations de l'Etat (baisse démographique, baisse probable des dotations de l'Etat).

Il s'ensuit un quasi-équilibre de la section de fonctionnement en 2026 (- 6 450 €) et une quasi-stabilité des excédents de fonctionnement cumulés disponibles (119 060 € contre 125 510 € à l'ouverture de l'exercice). Cette ressource sera utilisable notamment pour autofinancer les investissements (virement à la section d'investissement).

Fonctionnement :

Prévisions de dépenses de fonctionnement 2026 (€)		Prévisions de recettes de fonctionnement 2026 (€)	
Charges à caractère général :	104 100,00	Atténuations de charges :	100,00
Charges de personnel :	49 100,00	Produits des services :	2 150,00
Autres charges de gestion courante :	43 020,00	Impôts locaux et autres impôts et taxes :	67 000,00
Charges financières :	0,00	Dotations :	105 590,00
Charges exceptionnelles :	200,00	Autres produits de gestion courante :	15 500,00
(Total dépenses de fonctionnement 2026 :)	(196 420,00)	Produits financiers	00,00
Amortissement	570,00	Produits exceptionnels :	200,00
(Sous-total)	(196 990,00)	(Total recettes de fonctionnement 2025)	(190 540,00)
		(Déficit de fonctionnement 2026)	(6 450,00)
Excédent disponible :	119 060,33	Résultats antérieurs reportés :	125 510,33
TOTAL	316 050,33	TOTAL	316 050,33

b) Simulation du budget de l'atelier pour 2026 :

Plus facilement prévisible, ce budget fait l'objet d'une simulation pour le fonctionnement et l'investissement.

Les loyers acquittés par l'entreprise CODECHAMP procure environ 6 000 €/an. Les excédents cumulés de la section de fonctionnement, soit environ 41 000 en début d'exercice et 47 000 € en fin d'exercice, sont suffisamment substantiels pour faire face à une dépense imprévue sur le bâtiment, voire pour permettre un virement au budget général.

Fonctionnement :

Prévisions de dépenses de fonctionnement 2026 (€)		Prévisions de recettes de fonctionnement 2026 (€)	
Charges à caractère général :	00,00	Produits des services :	0,00
Autres charges de gestion courante :	100,00	Autres produits de gestion courante :	6 300,00
		002 - Résultat reporté	41 168,27
Total dépenses de fonctionnement :	100,00	Total recettes de fonctionnement :	47 468,27

Investissement :

Prévisions de dépenses d'investissement 2026 (€)		Prévisions de recettes d'investissement 2026 (€)	
Opérations d'équipement :	8 000,97	001 - Résultat investissement reporté	8 000,97
Emprunts et cautionnements :	350,00	Emprunts et cautionnement :	350,00
Total dépenses d'investissement :	8 350,97	Total recettes d'investissement :	8 350,97

5) Service public local de distribution de l'électricité (motion proposée par le SDEC)

Le Maire rappelle que l'organisation de la distribution d'électricité (réseaux moyenne et basse tensions) relève de la compétence des collectivités locales. Le plus souvent, du moins en milieu rural, les communes exercent cette compétence par l'intermédiaire d'un syndicat constitué à cet effet au niveau départemental. En Creuse, ce syndicat est le SDEC (Syndicat des énergies de la Creuse).

Or, dans le cadre d'un futur projet de loi sur la décentralisation visant notamment à simplifier le « millefeuille » territorial, le Gouvernement envisage de transférer cette compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité au département ou de la placer sous son contrôle. Le SDEC y est opposé et propose aux communes de se joindre à la motion qu'il a préparée, dont un exemplaire a été transmis aux membres du Conseil à l'appui de la convocation à la présente séance.

Il s'ensuit une discussion sur l'opportunité ou non d'une telle réforme. Les avis étant partagés, le Maire soumet au vote du Conseil l'approbation de la motion proposée par le SDEC.

Pour	Contre	Abstention
1	2	5

(Alain Bujadoux)	(Alain Grass et Jean-Marie Bertrand)	(les 5 autres votants)
------------------	--------------------------------------	------------------------

L'adoption de la motion proposée par le SDEC est rejetée.

6) Nouvelles adhésions de communes au Syndicat Est Creuse Développement

Le Maire soumet au vote du Conseil l'approbation de l'adhésion des communes de Lussat, Soumans, Malleret-Boussac, Saint-Silvain-Bas-le-Roc et Nouzerines au Syndicat Est Creuse Développement.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Les adhésions des 5 communes précitées sont approuvées à l'unanimité.

7) Nouveaux statuts du SIVOM

Le Maire indique avoir reçu du SIVOM, pour approbation par le Conseil municipal, les nouveaux statuts du Syndicat adoptés par son conseil, mais, comme les membres du Conseil ont pu le constater à l'appui de la convocation à la présente séance, sans que soient joints un exposé des motifs ni une présentation des changements introduits par rapport aux statuts précédents.

Dans ces conditions, il estime nécessaire de se prononcer au préalable sur l'opportunité ou non de délibérer sur les nouveaux statuts jusqu'à ce qu'un exposé des motifs et la présentation des changements introduits soient communiqués à la Commune par l'exécutif du Syndicat.

Il soumet au vote du Conseil sa proposition de reporter la délibération sur les nouveaux statuts.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Le report de la délibération est approuvé à l'unanimité.

8) Inventaire des chemins ruraux

Le maire demande au troisième adjoint, M. Jean-Marie BERTRAND, de présenter la troisième et dernière partie de l'inventaire des chemins ruraux de la Commune.

Il est tout d'abord rappelé que les chemins ruraux sont des voies de circulation publique. Appartenant au domaine privé de la Commune, ils sont régis par le code rural. Celui-ci fixe notamment les responsabilités de l'autorité municipale (article L. 161-1 et suivants). Dans ce cadre, la Municipalité a entrepris de dresser un inventaire du réseau communal de ces chemins ruraux et de le soumettre au Conseil municipal. L'inventaire des chemins ruraux de la commune pour les 6 sections cadastrales AB à AI (les sections AF et AG n'existent pas) a été examiné lors de la réunion du conseil municipal du 12 novembre 2021 et il l'a été pour les 6 sections cadastrales AK, AL, AM, AN, AO et AP (AJ n'existe pas) lors de la réunion du conseil du 6 mai 2022.

L'inventaire des sept dernières sections cadastrales de la Commune (sur un total de dix-neuf) AR, SL, AT, AV, AW, AX et AY (les sections AQ et AU n'existent pas) répertorie et décrit les chemins par section cadastrale. Il a été distribué au membre du Conseil, ainsi que les plans joints, à l'appui de la convocation à la présente séance. La version présentée intègre les observations formulées lors de l'examen préparatoire effectué le 15 décembre 2025 par la commission « chemins » du Conseil. Les chemins de chacune des sept sections cadastrales sont passés successivement en revue. Certains font l'objet de questions et donnent lieu à discussions.

Le Maire propose ensuite au Conseil d'approuver cet inventaire, à savoir, pour chaque chemin, son tracé, ses limites cadastrales, son état actuel, ses usages actuels ou possibles et les propositions de suites à donner le concernant :

- section AR : 15 chemins : de la Côte du Chassain, des Fayolles, de La Font-La-Vialle à Saint-Alpinien, du Chassain à La Font-La-Vialle par le sud, du Puy, des Perrats, des Pissarots, des Prades, des Planchettes, des Rivaux, de Tardes, de Varillas, Au Pont, du Chassin-Cheval, de Sidoux ;
- section AS : 14 chemins : de Rimareix, des Puits, des Trois-Ponts, de l'est des Puits, du sud des Puits, de l'Étang, des Gânes, de La Font-La-Vialle à Saint-Alpinien, de la traversée sud de Chez Bardy, de la Réserve d'eau, des Ribbières, de la Côte du Chassain, des Fayolles, du Puy ;
- section AT : 3 chemins : du Bois du Mazodoux, des Trois-ponts, de Chez Autorgue ;
- section AV : 2 chemins : des Côtes de Rimareix, des Puits ;
- section AW : 6 chemins : de Chez Bourny, de la Croix du Mas (tronçon est), du Mas, du Bourg à Chez Bourny, de la Fontaine, des Côtes de Saint-Silvain ;
- section AX : 6 chemins : de Bellegarde à Mandonneix, de la Croix du Mas (tronçon ouest), de Chez Barrat, de Mandonneix à La Bourassonne, de Mandonneix aux Margnes (tronçon est), des Chaves ;
- section AY : 7 chemins : de Mandonneix aux Margnes, des Margnes à Bagnard, des Croix, du Champ, de Bagnard, des Garennes, de Chez Sandillon.

Il soumet au vote du Conseil l'approbation de cette troisième et dernière partie de l'inventaire des chemins ruraux de la Commune.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

La troisième partie de l'inventaire des chemins ruraux de la Commune est approuvée à l'unanimité.

Comme les deux parties précédentes, elle sera mise en ligne sur le site internet de la Commune.

9) Organisation du bureau de vote pour le premier tour de l'élection municipale le 15 mars prochain

Après discussion, il est décidé de composer le bureau de vote de la façon suivante :

- 8h-10h30 : Alain GRASS, Isabelle CARTON, Boris SONDAGH, Laurence PROUST
- 10h30-13h : Alexandre BOURDERY, Michèle ALOUCHY, Michel MOUTARDE, Françoise GALLAND-DESMICHEL
- 13h-15h30 : Jean-Marie BERTRAND, Jean-Pierre CHAPUT, Julien PALAYER, Philippe BOUDARD
- 15h30-18h : Alain BUJADOUX, Michèle ALOUCHY, Delphine PEYNOT, Ingrid GUESTIN

10) Questions diverses

a) Chemin des Garennes :

L'avocate missionnée par La Commune a rendu compte des multiples diligences effectuées pour convaincre les quatre membres de l'indivision PALMY d'accepter une régularisation amiable de la situation juridique du chemin (la promesse de vente de l'emprise signée par les riverains en 1984 n'a pas été suivie de l'établissement d'un acte en bonne et due forme ; alors que la Commune a aménagé le chemin, M. Claude PALMY, cohéritier d'un des riverains signataires, en conteste la propriété communale et l'usage public). Si trois des membres de l'indivision PALMY ont accepté la régularisation, le quatrième, M. Claude PALMY, persiste dans son refus.

Etant donné l'échec de la voie amiable et les incertitudes des voies judiciaires envisageables (exécution forcée de la vente ; invocation de la prescription acquisitive), il reste à engager une procédure de déclaration d'utilité publique pour, avec l'accord du préfet, consacrer l'existence de ce chemin rural sur toute ses longueur et largeur.

b) Chemin de Chez Bourny

Le dégagement du tronçon compris entre, au nord, le chemin du Mas et, au sud, la voie communale n° 1, embroussaillé et encombré de dépôts de pierres et de branchages, a fait l'objet d'un devis auprès du SIVOM (3 684 € TTC). Le tractopelle devra opérer depuis la parcelle agricole riveraine AW 27.

c) Chemin nord-est des Barris

La Croix en fer forgé surmontant un socle de pierre situé sur l'accotement de la branche sud de ce chemin, en face du pignon est de la maison du n° 15, a disparu. Une enquête est en cours.

d) Traversée sud de Chez Bardy

Une intervention du SIVOM (empierrement et goudronnage ; 2 518 € TTC) a été nécessaire à la jonction est de ce chemin avec la voie communale n° 1C, dans le village de Chez Bardy, pour remédier à l'accumulation de boue devant l'entrée de la maison du n° 9.

e) Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

En dehors de l'installation (différée jusqu'au temps sec du printemps ou de l'été prochain) de la borne incendie de Chez Livet/Le Montgeteix et des 100 mètres de canalisation avec un disconnecteur qui la reliera à la conduite principale, l'ensemble des équipements de la première tranche du plan

communal pluriannuel de défense contre l'incendie est en place. Le SDIS a procédé à un contrôle des installations en service. Un arrêté pris par le Maire le 23 février 2026 définit le dispositif communal de défense extérieur contre l'incendie, avec en annexe l'inventaire des points d'eau incendie en service dans la Commune.

f) Déviation de Chez Bardy

Les travaux sont achevés. Elle est en service depuis le début janvier. Il reste à planter une haie en bordure dans le cadre de la campagne de plantation soutenue par la fédération départementale des chasseurs.

g) Logement communal n° 3

Son raccordement à la fibre nécessite d'accrocher un fil le long de la façade du bâtiment de la Mairie (environ 400 € TTC).

h) Toiture de l'église

M. Christophe GILLET, architecte du patrimoine à Lyon, a procédé le 11 février à un examen détaillé de la charpente et de la toiture. Il a conclu, comme le service de l'architecte départemental des Bâtiments de France, à la nécessité d'une réfection complète de la couverture (hors clocher) et d'une reprise de certains éléments de la charpente. Il va établir un devis estimatif.

i) Conseil d'école

Englobant les deux écoles du regroupement pédagogique intercommunal (RPI), celles de Bellegarde et de Saint-Silvain, il s'est tenu le 24 février. Déjà forte pour l'année scolaire en cours, la baisse des effectifs devrait se poursuivre l'année prochaine. L'évolution démographique n'est pas seule en cause. Un nombre significatif de parents du secteur se détourne de l'école de Bellegarde et préfère scolariser leurs enfants dans d'autres écoles des environs, à Aubusson ou dans d'autres communes rurales proches. Les parents d'élèves du RPI et les deux municipalités s'en sont vivement inquiétés.

La séance est levée à 21 heures 45.

Le secrétaire

Le Maire,